

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES OPPOSANTS POLITIQUES JUGÉS DEVANT UN TRIBUNAL SPÉCIAL

En juillet 2021, les opposants politiques et militants égyptiens Ziad el Elaimy, Hossam Moanis et Hisham Fouad ont été déférés devant une cour de sûreté de l'État pour des accusations forgées de toutes pièces, découlant de leurs activités politiques pacifiques. Ils sont toujours détenus au centre pénitentiaire de Tora, après plus de deux ans en détention provisoire prolongée. Le 14 juillet 2021, la Cour de cassation a confirmé la décision du tribunal de première instance d'inscrire Ziad el Elaimy sur la « liste des terroristes » : il lui est donc interdit de s'engager dans des activités politiques et de voyager pendant cinq ans.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République - Abdelfattah al Sissi

Office of the President

Al Ittihadia Palace - Cairo, Égypte

Fax : +202 2391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlSisiOfficial

Monsieur le Président,

L'avocat spécialiste des droits humains et ancien parlementaire **Ziad el Elaimy**, le journaliste et responsable politique **Hossam Moanis**, le syndicaliste et responsable politique socialiste **Hisham Fouad**, ainsi que trois autres personnes, ont été déférés à la justice en juillet 2021 devant une cour de sûreté de l'État, pour « publication de fausses informations visant à porter atteinte à l'État, à la sécurité nationale et à l'ordre public, et à répandre la panique au sein de la population », dans le cadre de l'affaire n° 957/2021.

Amnesty International considère ces trois hommes comme des prisonniers d'opinion, pris pour cibles uniquement du fait de leurs activités politiques pacifiques. Ils sont maintenus en détention provisoire depuis juillet 2019 et privés du droit de contester la légalité de leur détention. Le 23 juin et le 6 juillet, le service du procureur général de la sûreté de l'État a interrogé Ziad el Elaimy au sujet de ses publications sur les réseaux sociaux et de ses articles d'opinion, certains remontant à 2013. Le 28 juin, il a également interrogé Hossam Moanis et Hisham Fouad. Hisham Fouad a été questionné au sujet de ses opinions politiques, de ses activités militantes en faveur des droits du travail et de ses publications sur les réseaux sociaux. Le 10 juillet, il a entamé une grève de la faim contre sa détention arbitraire, mais a dû y mettre un terme 16 jours plus tard du fait de problèmes de santé. En représailles de cette grève de la faim, les autorités carcérales l'ont transféré dans une cellule d'isolement.

Leur procès, qui s'est ouvert le 15 juillet, a été ajourné au 17 août, les avocats de la défense ayant demandé à avoir accès au dossier qui comporte plus de 2 000 pages, et à le photocopier. Le juge président le tribunal a interdit aux journalistes indépendants d'assister aux audiences. Selon une source présente lors du procès, les éléments de preuve présentés par l'accusation étaient notamment des articles écrits par les accusés et des interviews qu'ils ont accordées aux médias au sujet des droits humains et de la situation politique en Égypte. Les procédures qui se tiennent devant la cour de sûreté de l'État, un tribunal spécial qui opère lorsqu'un état d'urgence est en vigueur, sont intrinsèquement iniques. Leurs décisions ne sont pas susceptibles d'appel et sont seulement soumises à autorisation par le président pour devenir définitives. La veille de l'ouverture du procès, la Cour de cassation a confirmé la décision arbitraire du tribunal de première instance d'inscrire Ziad el Elaimy sur la « liste des terroristes ».

Je vous prie de libérer immédiatement et sans condition Ziad el Elaimy, Hossam Moanis et Hisham Fouad, leur détention étant arbitraire et fondée uniquement sur l'exercice pacifique de leurs droits fondamentaux. Je vous engage également à veiller à ce que toutes les charges retenues contre eux soient abandonnées et à ce que la décision d'inscrire Ziad el Elaimy sur la « liste des terroristes » soit annulée. Dans l'attente de leur libération, je vous prie de veiller à ce qu'ils aient accès à des soins de santé adéquats et soient détenus dans des conditions respectant les normes internationales relatives au traitement des prisonniers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a recueilli des informations sur l'arrestation de 15 personnes dans l'affaire n° 930/2019, dite « affaire du plan Espoir ». Il s'agit de **Ziad el Elaimy**, ancien parlementaire, avocat spécialiste des droits humains et dirigeant du Parti social-démocrate égyptien, **Hossam Moanis**, journaliste et porte-parole du Courant populaire égyptien, une coalition de gauche, et **Hisham Fouad**, journaliste, syndicaliste et responsable politique socialiste, ainsi que 12 autres personnes arrêtées à des dates différentes entre le 9 juin et le 11 juillet 2019. Au moins sept d'entre elles ont été victimes d'une disparition forcée, et huit autres au moins ont été soumises à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements (décharges électriques, coups et menaces, notamment). À la connaissance d'Amnesty International, 105 personnes sont poursuivies dans le cadre de cette affaire et la plupart sont maintenues en détention dans l'attente des conclusions d'enquêtes menées par les services du procureur général de la sûreté de l'État sur la base de charges arbitraires d'« assistance à un groupe terroriste », d'« appartenance à un groupe terroriste » et de « diffusion de fausses informations », ainsi que d'autres chefs d'inculpation. L'affaire renvoie à des activités légitimes, notamment la participation aux affaires publiques, l'expression pacifique d'opinions et la défense des droits humains. Elle a été révélée le 25 juin 2019, lorsque le ministère de l'Intérieur a déclaré avoir découvert « un complot orchestré conjointement par les dirigeants en exil des Frères musulmans et l'opposition civile [en Égypte] dans le but de s'en prendre au gouvernement et à ses institutions. » Cette déclaration fait référence à l'arrestation, en Égypte, d'un nombre non précisé de personnes, dont huit sont citées nommément. Amnesty International pense que les arrestations et les poursuites intentées à l'encontre de Ziad el Elaimy, Hisham Fouad et Hossam Moanis sont directement liées à leur projet qui était d'unir les partis laïcs pour les élections législatives qui se sont déroulées en avril-mai 2020.

Ziad el Elaimy fait l'objet de quatre procédures pénales distinctes en lien avec son militantisme politique. Outre les affaires n°930/2019 et n° 957/2021 mentionnées ci-dessus, une chambre du tribunal pénal du Caire consacrée aux affaires de terrorisme a décidé le 18 avril 2020 d'inscrire Ziad El Elaimy sur la « liste des terroristes » d'Égypte pour une période de cinq ans, en même temps que 12 autres personnes, en lien avec l'affaire n° 571/2020. Cette décision a pour effet notamment l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'interdiction de mener des activités politiques. Le 2 juin 2020, un juge d'une juridiction supérieure a confirmé la culpabilité de Ziad el Elaimy et la peine d'un an de prison à laquelle il avait été condamné dans le cadre d'une quatrième affaire (n° 684/2020), pour avoir mené une interview sur *BBC Arabic* sur la situation des droits humains en Égypte.

Ziad el Elaimy est privé de soins adaptés par les autorités de la prison de Liman Tora. D'après son dossier médical, il était atteint de sarcoïdose, d'asthme, d'hypertension et de diabète de type 2 avant son arrestation. D'après un médecin connaissant ses antécédents médicaux et sa situation, depuis son incarcération, son état de santé n'a pas fait l'objet d'un suivi régulier, du fait que les autorités carcérales refusent systématiquement les demandes d'examen médicaux exhaustifs formulées par sa famille et ses avocats, et les demandes de prescription d'un traitement adapté. Elles n'ont transféré Ziad el Elaimy qu'une seule fois dans un centre de soins extérieur à la prison pour réaliser un diagnostic en janvier 2020, mais ont refusé de transmettre les résultats à sa famille ou à ses médecins privés, et n'ont pas mené tous les examens recommandés par ces derniers. Ziad el Elaimy a également été privé de traitement pour un épanchement péricardique, pathologie qu'il a développée en prison, selon des sources bien informées. En l'absence d'un diagnostic et d'un traitement appropriés, l'état de santé de Ziad el Elaimy risque de se détériorer davantage. Il est détenu dans une petite cellule, mal ventilée, n'a qu'un accès limité à la lumière naturelle et n'a guère la possibilité de faire de l'exercice. Il n'est pas autorisé à parler aux autres détenus, ni à sortir de sa cellule si ce n'est pour marcher seul, une heure par jour.

En Égypte, des milliers de personnes sont maintenues en détention provisoire pendant des mois, voire des années, après avoir été inculpées de charges ayant trait au terrorisme, souvent retenues uniquement sur la base d'enquêtes de la police. La Loi n° 8/2015 sur les personnes et entités terroristes a été modifiée en février 2020, conférant au procureur général le pouvoir de soumettre aux tribunaux des listes d'entités et de personnes désignées comme « terroristes », qu'un « acte terroriste » présumé ait été commis ou non et uniquement sur la base des « enquêtes ou informations de la police ». Ziad el Elaimy a été ajouté à la liste sans aucune audience et sans respect des procédures légales.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 septembre 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Ziad el Elaimy (il) ; Hossam Moanis (il) ; Hisham Fouad (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2723/2020/fr/